

L'école à Saint-Germier au début du 20e siècle.

Les monographies d'instituteurs en 1899.

Par instructions ministérielles du 29 décembre 1899 toutes les écoles primaires françaises ont été sollicitées pour participer à la préparation de l'**Exposition Universelle de 1900**.

La manifestation avait pour but de célébrer le progrès de l'instruction publique et l'efficacité des instituteurs dans la population française.

Il s'agissait donc de présenter des travaux d'histoire et de géographie mais aussi de rédiger des monographies communales respectant un plan commun.

Celle de Saint-Germier entrait dans ce plan (histoire locale, liste des personnalités et des instituteurs, bâtiments ayant abrité les écoles...).

La monographie de l'instituteur Mr Soulard bien que publiée en 1902, 2 ans après l'Exposition Universelle peut parfois être sujette à caution, mais elle reste un document très important et offrant une belle page ouverte sur l'évolution de l'école dans notre pays.

Elle s'ajoute au livre « Saint-Germier un village de la Gâtine des Deux-Sèvres ». Michel Fournier, B.N.

Elle fourmille de renseignements sur l'histoire locale, les bâtiments ayant abrité l'école, la vie des élèves à l'école et dans la société villageoise.

Quelques renseignements concernant la commune de Saint-Germier pour servir à l'histoire de l'enseignement primaire dans le département des Deux-sèvres, par l'instituteur Mr. Soulard.

Je n'ai trouvé nulle trace d'Enseignement primaire dans la Commune de Saint-Germier avant 1789.

Les seuls documents qui existent aux archives communales concernant cette époque consistent en des recueils d'actes de l'Etat civil comprenant les naissances, baptêmes, mariages et décès depuis 1670.

Ces actes étaient comme partout rédigés par le curé. Je les ai compulsés avec soin pensant y trouver le nom de quelque personne à qui aurait été attribuée la profession d'instituteur. Mes recherches ont été vaines.

Il en a été de même de celles que j'ai faite auprès des personnes âgées ayant toujours habité la commune.

Cependant les actes de l'Etat civil, déposés aux archives pour la période de 1670 à 1789 permettent de constater que la population de Saint-Germier n'était pas complètement illettrée. Beaucoup desdits actes sont en effet signés tant bien que mal, soit par le déclarant soit par l'un ou par l'autre des témoins.

Parfois même, assez rarement cependant on y trouve la signature de toutes les parties.

Il est très probable qu'une école était ouverte par des moines qui, aux dires des anciens, habitaient au centre du bourg.

Une partie de leur ancien local existerait encore. Une ou deux fenêtres ont été murées. Mais une porte est restée, paraît-il ; absolument telle qu'elle. Malheureusement, ces témoignages peu précis ne sont appuyés d'aucun document authentique.

Pour la période de 1789 à 1833 les documents font encore défaut. Il n'existe, du moins à ma connaissance, rien autre chose que les registres de l'Etat civil tenus désormais par les maires. Je les ai feuilletés et cette fois avec succès.

Le 27 juin 1812 un Sieur Jean Godeau exerçant la profession d'instituteur est pris comme témoin dans un acte de naissance. A partir de cette date et jusqu'au mois de septembre sa signature figure au même titre sur presque tous les actes de l'état civil.

Mais le 23 novembre de la même année un acte de décès est signé : Jean Godeau Maire.

Désormais et jusqu'au 5 février le susdit cumula m'a-t-on affirmé, les fonctions de maire, d'instituteur et de secrétaire de mairie. Toutefois il est à supposer que ces fonctions n'étaient pas très lucratives car Jean Godeau est décédé à Saint-Germier à l'âge de 80 ans dans un dénuement complet. La maison ou plutôt le toit où il est mort se composait seulement d'un rez-de-chaussée et sert actuellement d'étable à une vache!

Son école, la première dont les anciens aient gardé le souvenir était établi au centre du bourg dans une maison qui existe encore. Elle comprenait deux pièces de 8 mètres de longueur, 5 mètres de largeur et 2 mètres 50 de hauteur. L'une avec une porte et une toute petite fenêtre agrandie depuis, servait de serre-bois, de cellier et de remise pour les outils. Comme elle était en contrebas de la rue il arrivait assez souvent qu'à la suite de grandes averses l'eau y entrait et s'y élevait à une hauteur de vingt à trente centimètres.

Je puis y ajouter qu'il en est encore de même aujourd'hui. Le locataire actuel, un menuisier, y a lui aussi installé ses outils et son cellier. Et il m'a été donné de le voir deux ou trois fois, dans l'eau jusqu'à mi-jambes lutter vaillamment avec force pelles et seaux contre l'inondation.

Cela dit pour montrer que le progrès, tout au moins celui concernant l'hygiène de l'habitation, est parfois lent, très lent dans certaines de nos campagnes.

Quant à la pièce du premier étage elle était utilisée à la fois comme chambre à coucher, comme cuisine, comme mairie, et au printemps comme salle de classe.

L'instituteur y avait installé son mobilier : un lit, une armoire, un coffre et deux ou trois chaises. Une table de cuisine autour de laquelle s'asseyaient, sur des bancs mobiles, les quinze à vingt élèves des deux sexes qui fréquentaient l'école, formant avec une méthode de lecture en trente-six tableaux – dont on n'a pas pu me dire le nom d'auteur – tout le matériel scolaire. Quelques ustensiles de cuisine accrochés ça et là le long des murs occupaient la place des gravures, cartes et tableaux noirs absents. L'éducation esthétique était, comme on le voit, plutôt négligée !

Pas la plus petite cour de récréation. Les élèves sortaient sur la route dont la largeur est d'environ 5 mètres, sans trottoirs mais non sans boue et sans eau. Le purin des étables et porcheries voisines y coulait en outre assez abondamment comme il le fait d'ailleurs encore aujourd'hui.

Pas de cabinets d'aisance non plus !! Chacun va où bon lui semble. Cependant deux ou trois petites ruelles voisines étaient, paraît-il, plus spécialement affectées à cet usage. Si l'on pense qu'il n'y avait-là, ni abri, ni clôture d'aucune sorte ; que les élèves des deux sexes s'y rencontraient ou pouvaient s'y rencontrer ; qu'il y avait là de grands garçons de vingt ans : je n'ose insister sur les inconvénients qui pouvaient en résulter au point de vue de la moralité.

J'aurais voulu savoir si la responsabilité d'une pareille installation incombaît à la municipalité ou à l'instituteur. Personne n'a pu me le dire d'une manière certaine. Cependant quelques anciens croient que ce local était pris à bail par la Commune comme l'ont été successivement les cinq autres affectés à l'école de 1835 environ à 1873, date de la construction des classes actuelles.

De ces cinq baux il y a peu de choses à dire. Sans doute ce n'était point encore « les palais scolaires, les fameux palais scolaires » des détracteurs actuels de l'école laïque ; mais tous avaient pourtant désormais une pièce distincte pour la classe et au moins une autre pour le logement personnel du maître.

Voici d'ailleurs les prix de leur location annuelle depuis 1848 tels que je les ai relevés au budget communal. Je n'ai rien trouvé antérieurement à cette date dans les archives et les renseignements recueillis d'autre part manquent de précision pour être mentionnés ici :

De 1848 à 1860 : 75 fr

De 1860 à 1869 : 115fr

De 1870 à 1871 : 155fr

En 1872 : 165 fr

La mairie étant installée tantôt dans la classe, tantôt dans le logement personnel du maître, les sommes ci-dessus sont à porter à des articles différents au budget : soit invariablement 15 fr pour loyer de la mairie et le reste pour celui de la maison d'école.

Pendant toute la période de 1848 à 1849 le bâtiment scolaire a été le même. Il se composait de deux pièces au rez-de chaussée avec grenier au-dessus.

Celle de ces pièces affectées à la classe avaient 7 mètres de longueur, 6 de largeur et 2 mètres 30 centimètres de hauteur. L'autre était à peu près de mêmes dimensions. Elles communiquaient au moyen d'une porte et étaient éclairées chacune par une fenêtre de 1 mètre 40 de hauteur et de 1 mètre 20 de largeur, ce qui, « je n'ai pas besoin de le faire remarquer » était tout à fait insuffisant.

Ainsi, pendant les mois de novembre, décembre et janvier seulement les élèves des deux premières tables pouvaient écrire à partir de deux heures du soir.

Tout le reste était plongé dans une pénombre telle que tout travail autre que des exercices oraux était absolument impossible. En outre, comme le sol n'était ni planchéié ni carrelé les sabots des élèves y creusaient des trous plus ou moins larges et profonds. Ces trous se remplissaient de poussière ou d'eau selon l'occasion et causaient un dommage sérieux à l'aplomb du mobilier. En revanche cet équilibre instable réjouissait fort certains espiègles qui prenaient un malin plaisir à faire basculer bancs et tables au moment où leurs camarades s'appliquaient à mieux écrire.

D'après inventaire du 14 Août 1853 le matériel scolaire comprenait à ce moment 4 tables et 8 bancs en assez bon état, une carte de France à moitié usée ; une carte d'Europe neuve ; un tableau des poids et mesures neuf ; une méthode de lecture neuve. Il devait cependant y avoir en plus : une estrade, un poêle et un tableau noir.

Une sorte de facture que j'ai retrouvée aux archives indique en effet que ces objets avaient été acquis en août 1846 et il n'est pas admissible qu'ils aient été détruits en aussi peu de temps.

A cela il faut ajouter le mobilier de la mairie. Le même inventaire le dénombre ainsi :

Une armoire en chêne pour les archives avec quatre cases et trois battants qui ferment chacun d'une clef différente ; un sceau de la mairie ; un drapeau tricolore et une chaise ancienne : le mot « ancienne » était, je suppose, un euphémisme pour éviter l'emploi du qualificatif « usée ».

Comme on le voit tout cela n'était pas bien encombrant, mais il convient de se rappeler que le contenant n'avait qu'une quarantaine de mètres carrés.

Les réunions du Conseil municipal ayant lieu généralement le Dimanche ne dérangeaient guère. Pendant celles occasionnées par le passage du percepteur, ou du contrôleur ou pendant la célébration des mariages les enfants sortaient dans la cour de récréation, car à partir de 1835 il y en eut toujours une à peu près convenable comme superficie sinon comme propreté !

Par contre il n'existeit toujours point de cabinets d'aisance. Ce n'est que vers 1860 environ qu'un assez large fossé fut creusé derrière l'école, dans un recoin du jardin entre deux vieux bâtiments. Au-dessus de ce fossé et dans le sens de la longueur, on jeta un madrier sur lequel pouvaient prendre place quatre ou cinq enfants à la fois !

A ces latrines par trop rudimentaires et qui ne pouvaient être surveillées de l'école, ne s'y rendaient guère que les garçons. Les filles toujours moins nombreuses allaient de préférence dans un autre coin écarté du jardin ou dans les chemins et champs avoisinants.

Ce n'est qu'en 1873 que cette lamentable situation prend fin, par suite de la construction d'une école de filles et d'une école de garçons, le tout formant un groupe scolaire convenable à tous égards. Depuis en 1887, la classe des garçons ayant été jugée insuffisante, on y a réuni celle des filles en enlevant le mur qui les séparait. Une nouvelle classe a été construite pour l'institutrice.

Si nous pensons à la question du chauffage nous pouvons constater qu'elle fut, elle aussi, longtemps négligée par la municipalité. Le premier crédit porté au budget pour cet objet date de 1873. Il est de 40 fr pour les deux écoles. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette somme était insuffisante. Au bout de deux ou trois ans on y consacra 60 fr, chiffre qui a toujours été maintenu depuis. Auparavant et aussi loin que les souvenirs puissent remonter, c'est-à-dire vers 1820 ou 1825 les élèves fournissaient le combustible. Chacun portait sa bûche, suivant une expression assez pittoresque, bûche plus ou moins grosse selon la température et la situation de fortune du porteur. L'amour-propre, la vanité aidant il y avait paraît-il, toujours du bois de reste. Les pauvres eux-mêmes rivalisaient de zèle sous ce rapport. Quand leurs parents ne pouvaient rien donner ou donnaient insuffisamment à leur gré ils y suppléaient en cassant les pieux, les buissons, les branches mortes des haies. Les barrières quelque peu usées des champs étaient mises aussi à contribution! Il y avait bien de temps à autre des crieailles de la part des victimes de ce maraudage. Le garde-champêtre recevait bien l'ordre de veiller mais cela ne tirait pas à conséquences. D'autre part, les médisants « il s'en trouve toujours pour incriminer même les meilleures intentions » prétendent que l'instituteur ne sévissait pas très fort contre ce procédé qui lui permettait de se chauffer lui-même à bon compte.

A Saint-germier comme presque partout dans le département, l'âge scolaire était fort variable. Avant la gratuité de l'enseignement, les enfants ne rentraient guère à l'école avant sept, huit ou neuf ans. Les garçons la quittaient généralement l'année de leur tirage au sort. Les filles sortaient à 13 ou 14 ans. Avec une fréquentation régulière, nul doute que le niveau de l'instruction eût été plus élevé.

Malheureusement il n'en était pas ainsi. A part les enfants au-dessus de 9 ou 10 ans trop jeunes pour se gager comme bergers ou pour travailler chez eux, personne n'allait en classe toute l'année.

Les grands garçons de 16 à 20 ans y venaient deux mois en décembre et janvier. La plus grande partie des autres arrivaient en novembre et décembre et partaient en mars, avril et mai. Enfin un grand nombre de filles n'y allaient jamais de même que beaucoup de garçons pauvres.

Jusqu'en 1833 la population scolaire ne paraît pas avoir dépassé les chiffres de quinze ou vingt garçons et de huit ou dix filles. Et cela pendant les mois d'hiver et pour une population de 600 habitants. Aussi le nombre des illettrés était-il considérable. A ce sujet voici quelques chiffres puisés dans les registres des actes de naissance. Ils m'ont paru particulièrement intéressants et probants :

- En 1803, 14 déclarants sur 16 ne savent pas signer
- En 1808, on en trouve 16 sur 16
- En 1818 9 sur 17
- En 1828 16 sur 21
- En 1838 12 sur 16
- En 1848 13 sur 16
- En 1858 12 sur 23
- En 1868 10 sur 23
- En 1878 14 sur 25
- En 1888 3 sur 15
- En 1898 5 sur 17

Cette statistique montre clairement avec quelle lenteur l'instruction s'est développée.

Encore pour être exact est-il bon de faire remarquer que les 9-10e au moins des individus qui ont signé lesdits actes l'ont fait avec la plus grande peine. Leur écriture, grosse, lourde, informe, presque illisible indique assez que la plupart n'étaient pas capables de rédiger la plus simple lettre ordinaire. Et j'ai le regret de constater aussi que malgré la législation nouvelle, malgré la gratuité et l'obligation la situation ne s'est pas améliorée autant qu'on aurait pu l'espérer.

Sans doute le nombre des illettrés va diminuer sans cesse et, dans quelques années, je ne crois pas m'avancer en disant qu'il n'y en aura pas un sur cent. Les parents comprennent davantage de jour en jour les bienfaits de l'instruction. Ils envoient très tôt voire plus tôt leurs enfants à l'école.

Mais la mauvaise fréquentation paralyse encore tout progrès en rendant l'application des programmes difficile, sinon impossible, pour le plus grand nombre.

Que faire pour empêcher l'école, bondée l'hiver, de se vider l'été ? Comment éviter les trop nombreuses absences journalières ?

« On en fait remonter la cause à la négligence des parents ; à la négligence aussi de l'instituteur, cela ne pouvait manquer !

On a essayé de faire fonctionner la loi sur l'obligation mais elle est restée presque partout lettre morte, et il n'y a guère d'espoir qu'elle sévisse jamais.

Pourquoi ? Parce que la vraie cause de la mauvaise fréquentation à la campagne n'est ni dans la négligence des maîtres, ni dans celle des parents ; elle est tout entière dans la misère de ces derniers.

Le petit cultivateur, il est superflu, de le répéter, est écrasé d'impôts et de dettes, ruiné par les hypothèques souvent, par la routine quelquefois, et toujours par les frais multiples qu'entraîne la culture en petit. Dans beaucoup de familles rurales on attend avec impatience les beaux jours.

Dès l'âge de huit ans l'enfant est loué à quelque gros propriétaire des environs. Il touchera les boeufs à la charrue ou conduira les troupeaux au pâturage. C'est une bouche de moins sous le toit paternel et les 30 ou 40 fr qu'il rapportera en automne sont escomptés longtemps à l'avance pour le paiement de ce maudit perceuteur, ou pour acquitter les intérêts d'une dette. Souvent aussi le petit propriétaire garde son enfant chez lui pour s'éviter les frais d'un domestique...

Dans la majorité des cas, je m'en suis rendu compte souvent et je m'en rends compte encore tous les jours, l'obligation scolaire effective serait une cause de ruine pour le plus grand nombre des familles. Il est très facile de constater, du reste, que plus les communes sont riches, meilleure est la fréquentation ; et, dans une même commune, plus les parents sont riches, plus leurs enfants fréquentent l'école.

La principale cause de la mauvaise fréquentation scolaire à la campagne est donc cette nécessité, où en sont réduites la plupart des familles, d'exploiter dès le plus bas âge le travail manuel, cependant bien minime de leurs enfants. »

« Est-ce à dire qu'il n'y ait jamais rien à faire ?

Tel n'est pas mon avis.

Les commissions scolaires de bonne volonté peuvent faire du bien ; l'instituteur avec un peu de tact peut agir efficacement ; le changement des heures de classe, pourra, à l'occasion, être avantageux ; la caisse des écoles rendra des services appréciables.

Mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance ni trop en attendre « Le moyen le plus sûr d'obtenir une bonne fréquentation scolaire serait encore de rendre à la petite culture un peu de bien-être en la dégrévant complètement de l'impôt ; ce serait de diminuer les charges écrasantes de nos paysans. Seulement il est à craindre que ce remède ne puisse être employé de sitôt. Si l'on peut, avec raison, critiquer sous bien des rapports l'ancienne organisation pédagogique, au moins ne doit-on pas lui reprocher d'abuser des congés ».

En dehors des grandes vacances qui avaient lieu en septembre et duraient trois ou quatre semaines au plus, il n'y en avait aucun. Sauf le jeudi, le dimanche et les jours de fête l'école était ouverte tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures du soir. Je ne parle pas, bien entendu, de l'époque lointaine où les instituteurs privés, faute d'élèves, la fermaient pendant tout l'été. Le premier instituteur dont on a conservé le souvenir est M. Godeau dont j'ai déjà parlé. Il s'était mis dans l'enseignement à la suite de revers de fortune. Marchand de grains à la Villedieu de la mothe-saint Héraye, des spéculations malheureuses le ruinèrent complètement. N'ayant aucun diplôme mais possédant une certaine instruction, il s'établit instituteur privé, d'abord à l'abbaye des châteliers, commune de Fomperon, puis à Saint-Germier vers 1810 ou 1812. Il conquit assez vite l'estime de la population puisqu'il devint maire en 1817. Et conserva ces fonctions jusqu'en 1835 concomitant avec celles d'instituteur. Comme je l'ai déjà dit-il mourut âgé de 80 ans, le 30 juillet 1836. Il fut remplacé par un nommé Vilain Louis, charron à la Villedé de Fomperon qui exerça à titre privé d'abord, puis à titre public ayant obtenu apparemment le diplôme exigé. Il fut, paraît-il, révoqué en 1840 ou 1842 pour affaire de mœurs.

Viennent ensuite successivement et sans interruption notable : M. Conti, pour une période que je n'ai pu exactement connaître ;

Moreau, de 1848 à octobre 1854 ;
Testard, de 1854 à 1857 ;
Tresse, de 1857 à 1866 ;
Pineau, de 1866 à mars 1867 ;
Chauvet, du 8 mars 1867 à octobre 1870 ;
Aimé, d'octobre 1870 à septembre 1872 ;
Bétin, de septembre 1872 à septembre 1873 ;
Poineau, de septembre 1873 à octobre 1878 ;
Robert, d'octobre 1878 à décembre 1884 ;
Michot, de décembre 1884 à avril 1887 ;
Marché, d'avril 1887 à septembre 1888 ;

Révard, de septembre 1888 à semptembre 1891 ;
Bonneau, de septembre 1891 à mars 1894 ;
Soulard, depuis mars 1894.

Quant aux institutrices en voici également la liste :
Mme Vairon, du 23 octobre 1873 à janvier 1878 ;
Courault, de janvier 1878 à octobre 1880 ;
Robert, d'octobre 1880 à septembre 1882 ;
Desmoulins, de septembre 1882 à octobre 1884 ;
Biémont, du octobre 1884 à avril 1885 ;
Marché, d'avril 1885 à septembre 1888 ;
Bournac, de septembre 1888 à septembre 1893 ;
Proust, depuis le 26 septembre 1893 ;

La condition matérielle des maîtres fut pendant longtemps très précaire, vu le petit nombre d'enfants qui fréquentaient l'école. Si l'on admet, comme cela paraît vraisemblable d'après les témoignages recueillis, une moyenne de 40 à 50 élèves pendant 5 mois on peut évaluer leur traitement à 4 ou 500 fr. La rétribution mensuelle était en effet fixée à 1 fr, 2 fr et 3 fr suivant l'âge.

A partir de 1850 la situation pécuniaire s'améliore sensiblement. Voici les chiffres relevés au budget à l'article : traitement de l'instituteur.

De 1852 à 1862 – 600fr en moyenne.

En 1865 – 700fr ; en 1869 – 600fr; en 1871 – 1050fr ; en 1872 – 1129fr ; en 1875 l'instituteur reçoit 845fr et l'institutrice 745 ; en 1877 les émoluments sont de 901fr pour le premier et de 801fr pour la seconde ; enfin en 1882 ils sont de 1000fr pour l'un et de 800fr pour l'autre.

L'instituteur ayant presque toujours été secrétaire de la mairie, tirait de ce fait quelques ressources. Malheureusement l'emploi fut mal rétribué pendant longtemps.

En 1872, 15fr seulement y étaient consacrés.

En 1862–40fr, en 1873–70fr, en 1877–80fr, en 1882–100fr

Depuis le crédit a été porté à 170fr puis à 200fr en 1900, y compris les frais de bureau.

S'il est vrai que la situation matérielle influe toujours plus ou moins sur la condition morale, on pourrait craindre que celle-ci n'ait pas toujours été très relevée. Néanmoins je n'ai recueilli aucun fait de nature à faire supposer que l'instituteur eût perdu à aucun moment la considération de la population. Cela tient sans doute, en partie, à ce que tous paraissent s'être renfermés scrupuleusement dans leurs attributions pédagogiques sans vouloir s'attribuer de rôle politique ou autres.

D'aucuns soutiennent que les programmes actuels sont trop chargés et prétendent qu'il y aurait avantage à émonder un certains nombres de rameaux et même quelques branches à un arbre si touffu. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que personne ce fût avisé d'adresser pareil reproche à ceux qui furent suivis de 1830 à 1850 et même un peu après. Ils étaient, comme on va le voir, réduits à leur plus simple expression.

A son entrée à l'école, généralement à huit ou neuf ans, l'enfant allait s'asseoir sur des bancs sans table placée le long des murs de la classe.

Il lui était mis entre les mains une sorte de livret de lecture appelé charte dans lequel le maître le faisait lire individuellement, deux, trois ou quatre fois par jour suivant le temps dont on pourrait disposer. Au bout de quelques mois ou de quelques années selon l'aptitude du sujet et son assiduité il possédait sa charte et lisait ailleurs.

Je dis : ailleurs, faute de pouvoir mieux préciser. Chacun, en effet, apportait, pour lire, ce qu'il voulait ou pouvait. Celui-ci se munissait d'une collection de vieux almanachs ; celui-là était pourvu de vieux actes notariés, d'écrits quelconques ; tel autre possédait un ou plusieurs livres religieux : évangiles, psautier, catéchisme, testaments, etc.

Plus tard la collection s'enrichit du catalogue de « Simon de Nantua », de l'histoire sainte et surtout de manuscrits en 50 sortes d'écritures soigneusement graduées.

Il y en avait quatre. Oh ! Ce quatrième manuscrit ! Quelle joie !
Quel triomphe de pouvoir le déchiffrer d'un bout à l'autre !
Mais bien rares étaient ceux qui y parvenaient.

La plupart arrivaient seulement à ânonner les pages de difficulté moyenne ainsi d'ailleurs que les textes imprimés.

On commençait à écrire lorsqu'on lisait à peu près couramment dans la charte. La leçon d'écriture, comme la leçon de lecture, était individuelle. Le maître traçait deux fois par jour, s'il en avait le temps ou le soir, après la classe - dans le cas contraire - un modèle sur le recto et le verso d'une page du cahier de l'élève ; cahier invariablement formé d'un plus ou moins grand nombre de feuilles de papier blanc grand format, cousues ensemble. L'une des pages était écrite le matin, l'autre le soir. On y apportait beaucoup de soins, les cahiers étaient très propres et l'écriture était généralement bonne. Le calcul était enseigné dès le début. Il était d'abord oral et mental. Malheureusement l'emploi du boulier-compteur, des bûchettes ou de tout autre procédé destiné à rendre cet enseignement concret n'était guère en usage. Ce n'est que lorsqu'on savait lire, écrire et compter au moins par deux, par trois, par quatre et par cinq que l'on passait à l'étude de la numération et que l'on abordait les quatre opérations. Peu nombreux étaient ceux capables de faire sans erreur l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Le plus grand nombre en restait aux deux premières. Connaître les fractions et résoudre des problèmes présentant quelque difficulté était une exception très rare.

Les devoirs écrits consistèrent surtout, pendant longtemps, en des copies prises dans un livre quelconque. L'élève, après en avoir choisi le texte, en faisait lui-même la longueur selon son bon plaisir et sa disposition momentanée au travail. Ces exercices étaient rarement corrigés.

Les dictées et les devoirs de grammaire, donnés aux plus avancés, l'étaient au contraire toujours, soit individuellement par le maître, soit par échange de cahiers entre élèves. Excepté quelques lettres de famille ou d'affaires le plus souvent écrites au tableau noir par l'instituteur l'enseignement de la composition française paraît avoir été très négligé jusqu'en 1870 et même après.

Il n'a jamais été question ici de gymnastique ni de travaux manuels, au moins d'une manière un peu sérieuse.

Quant aux procédés disciplinaires, ils étaient fort simples. En ce qui concerne les récompenses : le bon élève recevait parfois un éloge particulier ou public, mais le plus souvent il devait se contenter de la satisfaction du devoir accompli et du témoignage de sa conscience.

Par contre les punitions étaient assez variées. Il y avait d'abord le blâme, infligé à part ou devant les camarades ; la privation partielle ou totale de sortie ; la retenue après la classe ; la mise à genoux sur un banc ou à côté de l'estrade ; la mise au piquet le long du mur avec les mains sur la tête ou les bras étendus.

Enfin, lorsque ces moyens étaient insuffisants ou paraissaient tels, le maître s'en prenait aux cheveux et aux oreilles qu'il tirait ferme. Au besoin il avait recours à la gifle, à la baguette, ainsi qu'à une sorte de large règle plate appelée palette qui servait à frapper dans la main étendue ou sur le bout des doigts de l'élcolier par trop indiscipliné.

N'ayant pu retrouver ni anciens livres ni anciens cahiers d'aucune sorte présentant quelque intérêt tels sont les seuls éléments qu'il m'a été possible de réunir pour la rédaction de cette notice sur les écoles privées et publiques de la commune de Saint-Germier.

Saint-Germier, le 20 septembre 1902.

L'instituteur, M. Soulard.

Sources :

1. Archives des Deux-Sèvres : Document Soulard.
2. France Archives : Les compléments.
3. Bibliothèque Nationale : Livret « Saint-Germier un village de la Gâtine des Deux-Sèvres. »

Dossier décrypté et complété par Michel Fournier et Steven Hitier.